



ARRETE N° ARR 20.178/K

 **PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR DOMINIQUE SERGI, 10EME
ADJOINT AU MAIRE, EN CHARGE DES RESSOURCES ET DU
DIALOGUE SOCIAL**

Le Maire de BRUNOY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2020,

Vu la délibération n°20.006/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération n°20.007/K du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

Vu la délibération n°20.008/K du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

Vu la délibération n°20.009/K du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°ARR 20.144/K portant délégation de fonction et de signature consentie à M. Dominique SERGI, 10ème adjoint au Maire, en charge des Ressources et du Dialogue Social,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°ARR 20.144/K portant délégation de fonction et de signature consentie à M. Dominique SERGI, 10^{ème} adjoint au Maire, en charge des Ressources et du Dialogue Social, est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est consentie, à la date du présent arrêté, à Monsieur Dominique SERGI, 10^{ème} Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau, chargé des Ressources et du Dialogue Social.

A ce titre, Monsieur Dominique SERGI est chargé, sous l'autorité du Maire, de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer une politique communale en faveur des Ressources et du Dialogue Social, dans le cadre des objectifs fixés et dans le respect des autres délégations consenties par le Maire.

ARRETE N° ARR 20.178/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR DOMINIQUE SERGI, 10EME
ADJOINT AU MAIRE, EN CHARGE DES RESSOURCES ET DU
DIALOGUE SOCIAL**

Au titre des ressources humaines et du dialogue social :

- la supervision des politiques relatives à la gestion des ressources humaines,
- la fixation du cadre d'élaboration et de suivi du budget correspondant,
- du suivi des dossiers relevant du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Au titre des Finances et de l'Evaluation des politiques publiques, l'Adjoint au Maire est compétent au titre des finances pour :

- l'élaboration et l'exécution du budget de la Commune,
- la mise en œuvre d'une politique financière,
- la gestion de la dette,
- la mise au point de mesures visant à optimiser la dépense publique à travers notamment la mise en œuvre du dispositif des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- La mise en place, pour chaque domaine de compétence, des bilans type coûts/avantages destinés à l'évaluation qualitative, quantitative et financière des services rendus par la Commune.

ARTICLE 3 : Monsieur Dominique SERGI, 10ème Adjoint au Maire, chargé des Ressources et du Dialogue Social reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble de la correspondance relevant des compétences déléguées, les bordereaux des mandats et titres, ainsi que les engagements de dépenses et virement de 4 000 à 20 000 € TTC.

La présente délégation est consentie à l'exception de tous les documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.).

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, l'Adjoint au Maire pourra utilement travailler, avec l'ensemble des conseillers délégués, qui demeurent directement rattachés au Maire.

ARTICLE 5 : Ces délégations subsistent tant qu'elles n'ont pas rapportées.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Dominique SERGI, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARRETE N° ARR 20.178/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR DOMINIQUE SERGI, 10EME
ADJOINT AU MAIRE, EN CHARGE DES RESSOURCES ET DU
DIALOGUE SOCIAL**

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 9: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet.

Fait à Brunoy, le 26 juin 2020

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le 02/07/2020

Signature Specimen



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.180/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire POUR LES BORDEREAUX DE MANDATS DU CCAS CONSENTIE A MADAME FAZIA MARCHAND, RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES FINANCES

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200626-BRU_AR_20538_1-AR

Date de l'acte : 26/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20538_1

Date de réception en Préfecture : 29 juin 2020